



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET du DOUBS

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **COMMUNES DE CENDREY, ROUGEMONTOT, LA TOUR DE SÇAY ET VILLERS-GRELOT**

#### **Installation classée pour la protection de l'environnement**

La demande présentée par la société SAS Energies du Rechet en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter 14 aérogénérateurs associés à un réseau de raccordement électrique enterré, 4 structures de livraison situées au droit des aires de grutage et un ensemble de pistes d'accès et d'aires de levage des éoliennes sur le parc éolien « Vaite et Bussière » à Cendrey, Rougemontot, La Tour de Sçay (siège de l'enquête) et Villers-Grelot, fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 24 septembre au 28 octobre 2014 inclus** sur le territoire de ces communes, ainsi qu'aux sièges des Communautés de Communes de « La Dame Blanche et Bussière » et de « Vaite Aigremont ».

Monsieur Jacques BRETON, géomètre expert et urbaniste en retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de Monsieur Jacques BRETON, celui-ci sera remplacé par son suppléant, Monsieur Robert BOSSONNET, secrétaire général de l'industrie en retraite.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête comporte une étude d'impact et une étude de danger ainsi que leurs résumés non techniques, et un avis de l'autorité environnementale. Ces documents sont également consultables sur le site internet de la Préfecture du Doubs, à l'adresse suivante : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr)

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies de Cendrey, Rougemontot, La Tour de Sçay et Villers-Grelot et aux sièges des Communautés de Communes de « La Dame Blanche et Bussière » et de « Vaite Aigremont », aux jours et heures habituels d'ouverture :

#### **- Cendrey :**

- mardi de 14h00 à 18h00,
- vendredi de 14h00 à 18h00.

#### **-Rougemontot :**

- mercredi de 8h30 à 10h30.

#### **- La Tour de Sçay :**

- mardi de 15h30 à 18h00,
- vendredi de 14h00 à 16h00,

#### **- Villers-Grelot (au secrétariat intercommunal de la Chaille à L'Ecouvotte) :**

- mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
- vendredi de 8h30 à 12h00.

#### **- Communauté de Communes de « Dame Blanche et Bussière » :**

- du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00,

- mercredi de 14h00 à 17h00.

**- Communauté de Communes de « Vaîte Aigremont » :**

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00,
- vendredi de 8h00 à 12h00.

Les observations éventuelles pourront être formulées sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies de Cendrey, Rougemontot, La Tour de Sçay et Villers-Grelot (syndicat intercommunal) et aux sièges des Communautés de Communes de « La Dame Blanche et Bussière » et de « Vaîte Aigremont » ou adressées directement par écrit à la mairie de La Tour de Sçay (8, grande rue – 25640 La Tour de Sçay), à l'attention de Monsieur Jacques BRETON, commissaire enquêteur qui les annexera aux registres d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies et aux sièges des communautés de communes suivants :

- Cendrey : - jeudi 25 septembre 2014 de 14h00 à 17h00,  
- lundi 27 octobre 2014 de 9h00 à 12h00,
- Rougemontot: - jeudi 25 septembre 2014 de 9h00 à 12h00,  
- lundi 27 octobre 2014 de 14h00 à 17h00,
- La Tour de Sçay : - mercredi 24 septembre 2014 de 9h00 à 12h00,  
- mardi 28 octobre 2014 de 14h00 à 17h00,
- Villers Grelot (à la mairie et non au secrétariat intercommunal de la Chaille) :  
- mercredi 24 septembre 2014 de 14h00 à 17h00,  
- mardi 28 octobre 2014 de 9h00 à 12h00,
- Communauté de Communes de Blanche Blanche et Bussière (Devecey) : jeudi 9 octobre 2014 de 14h00 à 17h00,
- Communauté de Communes de Vaîte Aigremont (Roulans) : jeudi 9 octobre 2014 de 9h00 à 12h00.

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête, **du 24 septembre au 28 octobre 2014 inclus**, aux heures habituelles d'ouverture, dans les secrétariats des mairies des communes suivantes, concernées par le rayon d'affichage (6 km) :

- dans le département du Doubs : Amagney, Avilley, Battenans-les-Mines, Baume-les-Dames, Blarians, Bréconchaux, Champoux, Châtillon-Guyotte, Chaudefontaine, Corcelle-Mieslot, Deluz, Esnans, Flagey-Rigney, Fontenotte, Fourbanne, Germondans, Grosbois, Huanne-Montmartin, L'Ecouvotte, Le Puy, La Bretenière, Luxiol, Moncey, Mondon, Montussaint, Ollans, Ougney-Douvot, Pouligney-Lusans, Puessans, Rigney, Rignosot, Rognon, Roulans, Saint-Hilaire, Sechin, Tallans, Thurey-le-Mont, Tournans, Trouvans, Val de Roulans, Valleroy, Venise, Vennans, Verne.

- dans le département de la Haute-Saône : Beaumotte-Aubertans, Besnans, Cenans, Cirey, La Barre, Larians-et-Munans, Loulans-Verchamp, Maussans et Vandelans.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Jean-Pierre LAURENT, assistant du maître d'ouvrage délégué :

- OPALE Energies naturelles - "La Menuiserie" – 25660 FONTAIN
- Tel : 03.81.61.66.88
- Mail: [jean-pierre@opale-en.com](mailto:jean-pierre@opale-en.com)

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le dossier d'enquête déposé au siège de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexes avec du rapport et dans un document séparé, les conclusions motivées de la commission d'enquête.

Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire pourra être accordé à la demande du commissaire enquêteur par l'autorité compétente pour organiser l'enquête, après avis du responsable du projet.

Le préfet du Doubs adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions à la société SAS Energies du Rechet et aux maires d'Amagney, Avilley, Battenans-les-Mines, Baume-les-Dames, Blarians, Bréconchaux, Cendrey, Champoux, Châtillon-Guyotte, Chaudfontaine, Corcelle-Mieslot, Deluz, Esnans, Flagey-Rigney, Fontenotte, Fourbanne, Germondans, Grosbois, Huanne-Montmartin, L'Ecouvotte, Le Puy, La Bretenière, La Tour de Sçay, Luxiol, Moncey, Mondon, Montussaint, Ollans, Ougney-Douvot, Pouligney-Lusans, Puessans, Rigney, Rignosot, Rognon, Rougemontot, Roulans, Saint-Hilaire, Sechin, Tallans, Thurey-le-Mont, Tournans, Trouvans, Val de Roulans, Valleroy, Venise, Vennans, Verne, Villers-Grelot, Beaumotte-Aubertans, Besnans, Cenans, Cirey, La Barre, Larians-et-Munans, Loulans-Verchamp, Maussans et Vandelans, les présidents des Communautés de Communes de « La Dame Blanche et Bussière » et de « Vaîte Aigremont » pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la réglementation, des élections et des enquêtes publiques) et sur le site internet de la préfecture : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr)

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, assortie du respect de prescriptions, ou de refus, est le préfet du Doubs.

Le présent avis d'enquête est également consultable sur le site internet de la Préfecture du Doubs, à l'adresse précitée.

Le Préfet,  
Par délégation,  
Le Directeur,



Christian HAAS